

Comité Syndical du 24 mai 2023

Procès-Verbal de séance

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 11 mai 2023, s'est réuni le 24 mai 2023 à 18h00 à La Tour du Pin dans la salle du Conseil communautaire des VDD, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul BONNETAIN**.

Etaient présents :

Titulaires

NOM PRENOM	PRESENCE	NOM PRENOM	PRESENCE
Mme AOUN Elham	Excusée	M. GUICHERD André	Excusé
Mme BACCAM Margueritte	Présente	M. LAVILLE Christophe	Présent
M. BACCONNIER Michel	Excusé	M. MARCEL Roger	Présent
M. BERGER Alain	Présent	M. MARGIER Patrick	Présent
M. BERGER Dominique	Présent	M. MARY Alain	Excusé
M. BOCHARD Jean-Jacques	Présent	M. PORRETTA René	Excusé
M. BONNETAIN Jean-Paul	Présent	M. QUEMIN André	Excusé
M. BORGHI Roland		M. REY Christian	Présent
M. BOURDIER Gilles	Présent	M. REYNAUD Jean-Louis	Présent
M. COCHARD Bernard	Présent	M. ROSET Patrick	Excusé
M. COQUET Raymond	Présent	Mme SADIN Christine	Présente
M. DI SANTO Laurent	Présent	Mme TISSERAND Thérèse	Excusée
M. GAGET Mathieu	Excusé	Mme VERLAQUE Florence	Présente
M. GUERIN Philippe	Présent	M. WAJDA Daniel	Présent

Suppléants

NOM PRENOM	PRESENCE	NOM PRENOM	PRESENCE
M. BLANDIN Patrick		M. MARTI Patrick	Présent
M. CASTAING Patrick		Mme MUSTI Murielle	—
M. CHARLOT Sylvain		M. NARDY Cédric	—
Mme DEBES Céline		M. ORELLE Pierre-Louis	
M. DURAND Fabien		M. PILLAUD-TIRARD Jean-François	
Mme FASSINOT Christine		M. RABATEL Daniel	
M. FONTBONNE Jean-Luc		M. RAJON Fabien	
M. GASTALDELLO Benjamin		M. REYNAUD Michel	
M. GAUDE Daniel		M. RIVAL Michel	Présent
M. GIRAUD Denis		Mme ROULOT Océane	
M. HIRTH Ludovic	Présent	M. SERANO Michel	
M. LEGAY-BELLOD Gaël		M. SOLIER Nicolas	
M. MAILLET Dorian		M. SUCHET Noël	Présent
M. MARION Cyril	—	M. VIAL Guillaume	—

Pouvoirs : M André Guicherd a donné pouvoir à M Raymond Coquet

Assistaient également : Equipe technique du syndicat mixte : Mme Marie-Christine EVRARD et Ms Morgan BRISEBRAS et Alexandre DEVIC

En préambule M. Le Président remercie les délégués de leur présence. Il accueille 2 nouveaux délégués : Philippe Guérin, délégué titulaire qui remplace M Badin démissionnaire et Noel Suchet, délégué suppléant suite à la démission de M Marmonnier.

Il présente Julien Martel, étudiant stagiaire pour 6mois (IUL) qui travaille sur le suivi des décisions en CDAC et le suivi des préconisations sur les insertions paysagères.

Il constate que le Quorum est atteint : 22 délégués présents sur 28. 1 pouvoir a été reçu.

M. Laurent DI SANTO est désigné secrétaire de séance.

Le Président demande à inverser le point II et III de l'ordre du jour et évoquer en point II en lieu et place du point III l'élection d'un nouveau Vice-président. Les délégués valident cette proposition.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14/12/22

Le Président demande à l'assemblée de valider le compte rendu joint à la convocation qui portait sur la présentation de la fiche OFPI, approbation des comptes administratif et de gestion, l'affectation du résultat de l'exercice 2022, le montant de la cotisation des EPCI et le vote du budget 2023 ainsi qu'une délibération pour l'ouverture d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe.

Le comité syndical valide le compte rendu.

II - ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT

Le Président expose que M. Bernard BADIN a fait part que, suite à sa récente élection à la Présidence de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, il a souhaité se démettre de ses fonctions de Vice-président du Syndicat mixte du SCoT Nord Isère, ainsi que de celle de délégué titulaire. Transmise au Préfet cette démission a été acceptée.

Les Vals du Dauphiné ont désigné M. Philippe GUERIN comme délégué titulaire pour siéger au comité syndical.

a) Détermination du nombre de Vice-présidents

M. Le Président explique qu'il faut reconsidérer la délibération n°10/2020, prise le 15/9/2020, déterminant et fixant le nombre de vice-président pour le SM SCoT.

Il propose aux membres du comité syndical de remplacer le Vice-président démissionnaire et donc de maintenir à 8 le nombre de Vice-Président, comme fixé par la délibération n°10/2020 du 15/9/2020.

Il propose également, en référence à la délibération n°12/2020 du 15/9/2020, que le nouveau délégué occupe le même rang que le VP démissionnaire et devienne donc 6ème VP.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité

- de maintenir à 8 le nombre de Vice-présidents
- que le nouveau délégué devienne 6^{ème} VP

b) Élection d'un Vice-président

Le Président rappelle que l'élection des Vice-présidents s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour à lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Président constitue le bureau de vote : secrétaire : M Laurent Di Santo, 2 assesseurs : M Patrick MARGIER et M Christian REY et 2 scrutateurs : Mme VERLAQUE Florence et M BERGER Alain.

Le Président procède à la fermeture de l'urne, garde une clé, l'autre est donnée à un assesseur. Il demande qui est candidat. Un seul candidat se manifeste : M Philippe GUERIN. Le Président lui propose de prendre la parole. M GUERIN précise qu'il est maire de Saint Didier de la Tour et Vice-président à la CC Vals du Dauphiné en charge de l'agriculture du plan alimentaire et de la stratégie

foncière. Il précise qu'il est en retraite et qu'il occupait précédemment le poste de Directeur de la chambre d'agriculture de l'Isère.

Le Président procède à l'élection et fait l'appel par ordre alphabétique. A l'issue du vote et du dépouillement M Philippe GUERIN est élu 6^{ème} Vice-Président. Un procès Verbal dédié à l'élection du Vice-président est établi à part.

c) Indemnités de fonctions

Le Président explique que, suite à l'élection qui vient d'avoir lieu la délibération n°23/2020 prise le 7/12/2020 concernant les indemnités de fonction est caduque et qu'il convient donc de redélibérer. Le Président propose au comité de prendre une nouvelle délibération à l'identique en mettant à jour le Tableau récapitulatif nominatif des indemnités de fonction, en précisant le nom et prénom du VP nouvellement élu. Il fait lecture de la délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité de

- Fixer le montant des indemnités du Président à 17.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 50% du taux maximal fixé par les textes ;
- Fixer le montant des indemnités des 8 Vice-présidents à 10.63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 60% du taux maximal fixé par les textes ;
- Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

III - INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU PAR DELEGATION

Le Président informe des décisions prises par le Bureau syndical :

Modification du PLU de Roche : avis favorable sur la compatibilité avec le SCoT assorti de 3 remarques concernant l'ouverture à l'urbanisation, la création de 2 stecal pour la relocalisation d'activités artisanales.

Modification n°2 du PLU de Valencin : avis favorable sur la compatibilité avec le SCoT assorti d'une remarque et de trois observations : compléter le rapport de présentation sur l'objectif de production de logements, sur la densité réalisée au sein des opérations d'ensemble ; faire apparaître distinctement les modifications apportées au règlement et OAP, justifier la délimitation de l'OAP Pastoureaux et justifier la suppression d'un élément remarquable.

Modification du Règlement Local de Publicité (RLP) de Bourgoin-Jallieu : avis favorable sur la compatibilité avec le SCoT

CDPENAF

Le Président rappelle que l'on transmet notre avis à Mr Géhin (élu de la CC les Balcons du Dauphiné) qui représente les collectivités, le SM SCoT NI ne siégeant pas.

Roche : création de 3 stecal : Avis défavorable de la CDPENAF sur 2 stecal . M Bernard Cochard précise que la CDPENAF demande une EE mais qu'aucun bureau d'études n'est capable de réaliser ce type d'étude avant 1 ou 2 ans.

St-Quentin-Fallavier : Centrale photovoltaïque (étude préalable agricole) : avis favorable du SM SCoT et de la CDPENAF

Chimilin : Changement de destination : avis favorable de la CDPENAF et du SM SCoT

Romagnieu : Centrale photovoltaïque : avis défavorable de la CDPENAF sur proposition de l'Etat (SM SCoT : AF). Le Président indique qu'il n'y a pas d'enjeu de valeur ou d'exploitation forestière sur le terrain concerné.

Il informe des réunions qui ont eu lieu :

- Commissions : Commerce, Habitat, et 2 commissions d'analyse de PLU

- Rencontre avec le Préfet de l'Isère le 5 avril avec les EPCI et SCoT de l'Isère : échanges sur la mise en œuvre de la trajectoire ZAN. Le président précise le manque du volet fiscalité dans la loi concernant ce sujet.
- Rencontre avec les Présidents des EPCI et réunions préparatoires entre directeurs(ice).
- Réunion des présidents de l'Interscot (12 SCoT) : il précise la volonté de la métropole de vouloir déconcentrer population et emplois. Il s'agira de voir de quels emplois.

Le Président indique qu'au regard de ce que la loi Climat et Résilience impose de faire, la question de la densité acceptable est devant nous. Il rappelle le **Séminaire prévu « Habitat densifié en Nord Isère, de la nécessité à l'envie : Partageons nos expériences et nos solutions ! »**, Mercredi 28 juin de 17h30 à 20h30 - Maison du village à Maubec. L'invitation a été envoyée le 15/5 aux délégués, conseillers communautaires, maires et adjoint à l'urbanisme.

Il souligne qu'il faut produire des logements et rappelle la publication de l'INSEE sur la croissance démographique, même si celle-ci est plus modérée que les projections de 2012.

Le séminaire sera suivi de visites d'opérations en septembre (dates à caler) permettant un meilleur éclairage sur cette question. L'agence Agate a été retenue pour nous accompagner.

Concernant l'appel d'offres pour la modification simplifiée du SCoT, le Président rappelle le choix partagé avec les présidents des 3 EPCI pour la procédure. Il indique que la 1^{ère} consultation a été infructueuse et qu'une seconde consultation est en cours, la réponse est attendue pour le 19 juin.

Il indique que le **SM SCoT et les EPCI ont reçu un 1^{er} projet de SRADDET pour instruction** : un avis est à rendre avant début août. Le SRADDET doit fixer les conditions d'atteinte de l'objectif de division par 2 de la consommation d'espace. Il précise que la Région s'est appuyée sur les données de l'Etat/Cerema pour regarder la consommation passée.

Concernant la trajectoire ZAN, le SradDET affiche une enveloppe en ha et un % de réduction de la consommation d'espace affectée à chacun des SCoT pour la période 2021-2031. Il n'y a pas de différenciation entre les SCoT. La Région retient de l'enveloppe à répartir 900ha pour permettre la réalisation de futurs projets type « giga factory » et également une enveloppe de 1000ha pour des projets structurants pour le développement régional et en maîtrise d'ouvrage directe de la Région. Plaine Saint Exupéry (PSE) est concernée. La Région prévoit également 1ha de plus pour les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité rurale Bourg centre : 4 communes sur le SCoT : Les Abrets en Dauphiné, Val de Virieu, Heyrieux et Saint Georges d'Espéranche.

L'enveloppe pour le SCoT Nord-Isère est de 402 ha sur la période 2021-2031. Le président souligne que le compteur tourne déjà depuis août 2021 (date de publication de la loi). Il indique le risque de difficulté pour trouver les bureaux d'études vu les délais : un an ensuite pour les PLU(I) pour se mettre en compatibilité avec le SCoT.

M Patrick Margier informe d'une réunion qui a eu lieu avec le Président de la CAPI au sujet d'une réflexion en cours de la Région sur un projet de syndicat et l'acquisition de foncier en lien avec le Projet Plaine Saint Exupéry. Le Président souligne que dans le courrier de la Région relatif au SRADDET, PSE fait l'objet d'une attention particulière.

IV -PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le Président indique que le rapport d'activité 2022 a été joint à la convocation de ce jour.

MC Evrard présente le rapport d'activité. Sur le budget, le Président souligne la stagnation de la cotisation depuis quelques années relative à la contribution des EPCI.

Concernant, les éléments sur les CDAC, MC Evrard indique qu'il est difficile de donner des informations plus complètes sur le suivi des dossiers après l'avis rendu. Elle souligne que le travail de Julien nous permettra de suivre dans le temps ces projets.

Concernant l'Interscot, le Président souligne qu'il n'est pas simple de se mettre d'accord sur un certain nombre de sujet, les territoires étant très différents. La logistique commerciale est un vrai sujet. Sur ce point MC Evrard indique que le SM SCoT sera amené à approfondir cette question dans le cadre de la révision du SCoT qui sera prescrite en 2025.

MC Evrard présente l'étude des gisements fonciers et l'outil de suivi de la consommation d'espace mis en place par le SM et précise que ce travail sera à affiner avec le bureau d'études dans le cadre de la modification simplifiée.

VI - PORTRAIT DE TERRITOIRES

MC Evrard informe que le document est mis en ligne sur notre site internet. Alexandre Devic présente le portrait composé de 29 indicateurs + zoom sur atlas foncier économique. Il passe en revue l'ensemble des indicateurs et précisant les différentes sources. Il présente ensuite seulement quelques indicateurs choisis sur les différentes thématiques du SCoT.

Sur le réinvestissement urbain issu des données des PLU, il souligne que ces derniers vont au-delà de ce qu'impose le SCoT.

Sur établissements actifs la vallée urbaine accueille le plus d'établissements et que c'est là qu'on retrouve le plus d'établissements existants. Sur la carte des emplois salariés, globalement les communes les plus dynamiques sont celles de la vallée urbaine et bourgs/villes relais. A l'échelle des EPCI coll'in a accueil le plus d'emplois en part, et CAPI en nombre. Sur la présentation des flux domicile travail coll'in bcp de flux vers métropole.

Concernant l'atlas du foncier économique du SCOT, il s'appuie sur les fonciers à vocation économique issus des documents d'urbanisme en vigueur. Il comprend des sites isolés et les zonages issus des anciens POS. L'atlas est actualisé aussi en référence aux photos satellites de 2021. Le Président demande quelle définition des zones d'activité locale. Il est précisé que ce sont les zones qui n'ont pas été identifiées au DOO du SCoT.

Le Président souligne le travail considérable qui a été fait qui sera utile aux EPCI; M Rey souligne que c'est un bon document.

Le Président indique qu'un débat intéressant aura lieu au niveau du SCoT lorsqu'il s'agira de répartir les 402 ha et comment ce travail sera mobilisé.

Il souhaite que l'atlas du foncier économique soit adressé aux délégués et que chaque EPCI soit destinataire de la totalité de l'atlas concernant le foncier économique des 3 EPCI.

MC Evrard indique qu'un courriel d'envoi sera adressé aux présidents des 3 EPCI.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Le Président demande si d'autres points sont à aborder. Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 19h50.

Le Président



Jean-Paul BONNETAIN

Le secrétaire de séance,



Laurent DI SANTO